



**LE PALAIS
SUR VIENNE**

MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

**DÉCISION N°60/2026 en date du 30 avril 2026
portant sur la modification de la régie mixte Base de Loisirs »**

Le Maire de la Commune du Palais-sur-Vienne,

VU les articles R. 1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

VU le décret n° 2012.1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22,

VU le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

VU la délibération n°20/2026 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 autorisant Monsieur le Maire à créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales

VU l'avis conforme du comptable assignataire en date du 30 avril 2026

DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'article 4 de la décision n° 84/2024 du 17 septembre 2024, est modifié comme suit :

La régie paie les dépenses suivantes :

- | | |
|---|--------------------------------|
| 1 - carburant | 1) Compte d'imputation : 60622 |
| 2 - alimentation | 2) Compte d'imputation : 60623 |
| 3 - visites de sites et prestations liées à l'activité de la régie | 3) Compte d'imputation : 6188 |
| 4 - petites fournitures (pharmacie, bureau, technique) | 4) Compte d'imputation : 60628 |
| 5 - petit matériel en lien avec l'activité | 5) Compte d'imputation : 60632 |
| 6 - remboursement à un tiers (sous réserve d'acceptation de la base de loisirs) | 6) Compte d'imputation : 62878 |
| 7- Vêtements de travail | 7) Compte d'imputation : 60636 |

ARTICLE 2 :

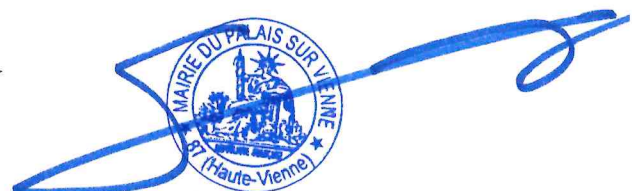
Les autres dispositions antérieures concernant les règles constitutives de la régie restent inchangées.

ARTICLE 3:

Monsieur le Maire et le comptable public assignataire du SGC Limoges et Amendes, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Palais-sur-Vienne,
Le 30 avril 2026
Le Maire,
Ludovic GÉRAUDIE

Transmis à la Préfecture de Haute-Vienne le : 20/05/26.
Publié le : 20/05/26 .



LE PALAIS SUR VIENNE - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 602026 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 30/04/2026
Objet : Décision portant sur la modification de la régie mixte Base de Loisirs

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 20/05/2026 Agent de transmission : Pauline PUYBAREAU

Acte : 60_Modification régie mixte.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711307-20260430-602026-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 20/05/2026